Envoyé en préfecture le 22/03/2021
Reçu en préfecture le 22/03/2021
Affiché le 22/03/2021 Aff n°123
ID : 056-215600347-20210312-2021_09DCM-DE

VILLE de CARNAC

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (DOB) 2021

Conseil municipal du 12 mars 2021

Envoyé en préfecture le 22/03/2021
Reçu en préfecture le 22/03/2021
Affiché le
ID : 056-215600347-20210312-2021_09DCM-DE

RAPPORTEUR : Pascal LE JEAN

Malgré une gestion rigoureuse et responsable depuis de nombreuses années, la ville de Carnac n'échappe pas à un contexte budgétaire contraint. Les premières conséquences des récents événements sanitaires ont eu un impact sur le budget 2020.

L'anticipation de cet effet ciseau a certes, limité l'impact mais il convient de rester prudent pour l'élaboration du budget 2021.

Pour l'année 2021, nous devons poursuivre l'ajustement de nos dépenses de fonctionnement à la relance de notre activité, pour retrouver dans un délai le plus bref possible notre dynamisme d'avant la crise sanitaire. Et ceci tout en essayant de préserver et développer l'accompagnement des Carnacois dans leur vie au quotidien, en leur proposant des services de qualité.

CONTEXTE ECONOMIQUE DES COLLECTIVITES

Envoyé en préfecture le 22/03/2021
Reçu en préfecture le 22/03/2021
Affiché le
ID : 056-215600347-20210312-2021_09DCM-DE

Le budget communal 2020 s'est inscrit dans le contexte très particulier lié à la crise sanitaire. Depuis le déclenchement de cette dernière, les incertitudes perdurent quant à l'impact réel et à la durée de la crise, tant en termes de santé que des conséquences économiques et sociales. Lors des confinements, de nombreux services publics ont subi des pertes de recettes importantes : restauration scolaire, centre de loisirs, équipement culturels, stationnement payant…que l'on peut estimer à environ 1 200 000 €.

Outre les recettes en baisse, il faut aussi prendre en compte les dépenses liées à la crise. Nous avions évoqué lors du rapport d'orientation budgétaire 2020, l'effet ciseau qui pourrait impacter notre budget 2021.

Pour autant, la commune de Carnac peut se prévaloir d'une gestion responsable et rigoureuse avec notamment l'anticipation des conséquences à moyen terme de cette crise sur nos futurs budgets. C'est ainsi que le budget 2020 a été bâti et que le budget 2021 le sera. Dans ce contexte national très particulier où règnent de multiples incertitudes, les principales orientations budgétaires pour notre commune pour 2021 prendront en compte :

Envoyé en préfecture le 22/03/2021
Reçu en préfecture le 22/03/2021
Affiché le
ID : 056-215600347-20210312-2021_09DCM-DE

NOS FONDAMENTAUX

- ✓ **Un objectif de stabilité des taux de la fiscalité (part communal) en 2021,**
- ✓ **Un résultat de fonctionnement permettant de maintenir une politique d'investissement ambitieuse répondant aux objectifs de notre programme,**
- ✓ **Une évolution des charges de fonctionnement maîtrisée,**
- ✓ **La poursuite des investissements non réalisés en 2020 sur 2021,**
- ✓ **Une augmentation des frais de personnel suite à la hausse des frais d'assurance, du RIFSEEP mis en place pour de nouveaux agents en 2020, des ARE…**

Ainsi, la loi de finances 2021 traduit une volonté gouvernementale de poursuivre ses réformes et ce malgré la crise sanitaire.

La ville de CARNAC doit prendre en compte les impacts financiers liés à la crise, ainsi que les évolutions rattachées à la loi de finances 2021 mais poursuivra son développement selon la stratégie engagée depuis plusieurs années, à savoir le respect des fondamentaux suivants :

Envoyé en préfecture le 22/03/2021
Reçu en préfecture le 22/03/2021
Affiché le
ID : 056-215600347-20210312-2021_09DCM-DE

NOS FONDAMENTAUX

1 - Maintenir des charges de personnels au maximum à 42% des charges de fonctionnement

2 - Maintenir un excédent de fonctionnement entre 1 500 K€ et 2 000 K€

3 - Maintenir une CAF entre 2 000 K€ et 2 500 K€

4 - Ne pas dépasser un endettement de 10 000 K€

5 - Maintenir une dette représentant au maximum 5 années de CAF

6 - Maintenir un investissement d'un minimum de 4 000 K€ par an

Envoyé en préfecture le 22/03/2021
Reçu en préfecture le 22/03/2021
Affiché le
ID : 056-215600347-20210312-2021_09DCM-DE

NOS FONDAMENTAUX

Toutefois, pour la période 2020-2021, il n'est pas exclu de déroger temporairement à nos fondamentaux avant d'y revenir.

Pour autant, la commune de Carnac, comme pour les années passées, poursuivra son ajustement des dépenses de fonctionnement, tout en préservant et développant l'accompagnement des Carnacois dans leur vie quotidienne, en leur proposant des services de qualité.

Les orientations budgétaires 2021, déclinées ci-après, s'inscrivent dans ce contexte financier.

FISCALITE LOCALE – REFORME DE LA TAXE d'HABITATION

Envoyé en préfecture le 22/03/2021
Reçu en préfecture le 22/03/2021
Affiché le
ID : 056-215600347-20210312-2021_09DCM-DE

La loi de finances (LF) pour 2021 publiée au Journal officiel du 30 décembre 2020 a confirmé la suppression de la Taxe d'Habitation (TH) avec les garanties suivantes :

- **Compensation à l'euro pour les communes par le transfert de la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties du département. Les collectivités perdront donc le produit de la TH dès 2021 avec une compensation de l'Etat, de la « différence entre la recette de TH supprimée et la ressource de taxe foncière départementale transférée » avec activation d'un mécanisme correcteur afin de neutraliser les écarts.**

Envoyé en préfecture le 22/03/2021
Reçu en préfecture le 22/03/2021
Affiché le
ID : 056-215600347-20210312-2021_09DCM-DE

FISCALITE LOCALE – REFORME DE LA TAXE d'HABITATION

- **Les résidences secondaires et les locaux vacants sont exclus de la suppression de la Taxe d'habitation. Ainsi, les communes garderont leur pouvoir de taux sur cette catégorie de contribuables. On parlera alors d'une « Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS) » et de la « Taxe sur les locaux vacants (TLV) ».**
- **Les bases d'imposition servant au calcul de ces produits fiscaux continueront à faire l'objet d'une revalorisation forfaitaire sur la base de l'évolution de l'IPCH constaté entre novembre N-2 et novembre N-1.**

La LF 2021 prévoit également une neutralisation des effets de la suppression de la Taxe d'habitation sur la DGF. Les effets de la réforme sur les potentiels fiscaux et financiers servant de référence au calcul de la répartition des dotations de l'Etat seront corrigés permettant la stabilité des ressources des collectivités territoriales.

Envoyé en préfecture le 22/03/2021
Reçu en préfecture le 22/03/2021
Affiché le
ID : 056-215600347-20210312-2021_09DCM-DE

VILLE de CARNAC

DOB 2021
BUDGET PRINCIPAL

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Envoyé en préfecture le 22/03/2021
Reçu en préfecture le 22/03/2021
Affiché le
ID : 056-215600347-20210312-2021_09DCM-DE

la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), après 10 années de baisse consécutive, devrait se situer pour CARNAC à 780 000 €.

Pour autant des variations auront lieu pour certaines collectivités, car malgré « le gel » de l'enveloppe DGF et la fin de la contribution au redressement des finances publiques, l'écrêtement persiste sur 2021.

Carnac a vu sa DGF diminuer depuis 2010 et notamment en raison, principalement, de la contribution au redressement des finances publiques de l'Etat, mise en place en 2014 et supprimée en 2018.

VILLE de CARNAC

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Envoyé en préfecture le 22/03/2021
Reçu en préfecture le 22/03/2021
Affiché le
ID : 056-215600347-20210312-2021_09DCM-DE

CONTRIBUTION AU DESENDETTEMENT DE L'ETAT — DGF

2010	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
1976 K€	1544 K€	1283 K€	1040 K€	898 K€	864 K€	832 K€	806 K€	780 K€
1976	1622	1473	1244	999	864	832	806	780
0	-78	-190	-204	-101				

Envoyé en préfecture le 22/03/2021
Reçu en préfecture le 22/03/2021
Affiché le
ID : 056-215600347-20210312-2021_09DCM-DE

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La prévision pour 2021 s'établit à hauteur de 780 000 € soit une baisse d'environ 3,23 % par rapport à 2020 avec un écrêtement se situant à environ 26 000 € contre 25 000 € en 2020.

La ville de Carnac avait déjà perdu 32 000 euros sur la dotation globale de fonctionnement de l'Etat en 2019 par rapport à 2018.

Pour rappel, la DGF attribuée à Carnac en 2010 s'établissait à 1 975 859 euros. Depuis 2010, la recette nette de la DGF a été divisée par 2.53 en 11 années.
En cumulé, la baisse entre 2010 et 2020 s'établit à 8 Millions d'€uros (contribution au redressement des finances publiques incluse)

Envoyé en préfecture le 22/03/2021
Reçu en préfecture le 22/03/2021
Affiché le
ID : 056-215600347-20210312-2021_09DCM-DE

FISCALITE DIRECTE

De 2015 à 2017 la commune a maintenu les taux de fiscalité directe pour compenser en partie la baisse de la DGF et la participation au désendettement de l'Etat, tout en conservant son abattement pour les résidences principales, voté par le Conseil Municipal en 2014 à 15% au lieu de 7.50 % précédemment.

Dans le cadre de la réforme MACRON et pour maintenir une égalité, une baisse de la taxe d'Habitation a été votée en 2018 par le conseil municipal.

TAXE D'HABITATION

2017	2018	2019	2020
10.80%	10,45%	10,10%	10,10%

TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI

2017	2018	2019	2020
22,59%	21,86%	21,13%	21,13%

- **Le taux de la taxe foncière bâti devra évoluer pour le BP suite à le réforme Macron (TF 2020 : 14,89%),**
- **<u>Effort fiscal 2020</u> : L'effort fiscal des Carnacois (0.932) est en dessous de l'effort demandé au contribuable de la même Strate (1.209)**

Envoyé en préfecture le 22/03/2021
Reçu en préfecture le 22/03/2021
Affiché le
ID : 056-215600347-20210312-2021_09DCM-DE

FISCALITE DIRECTE

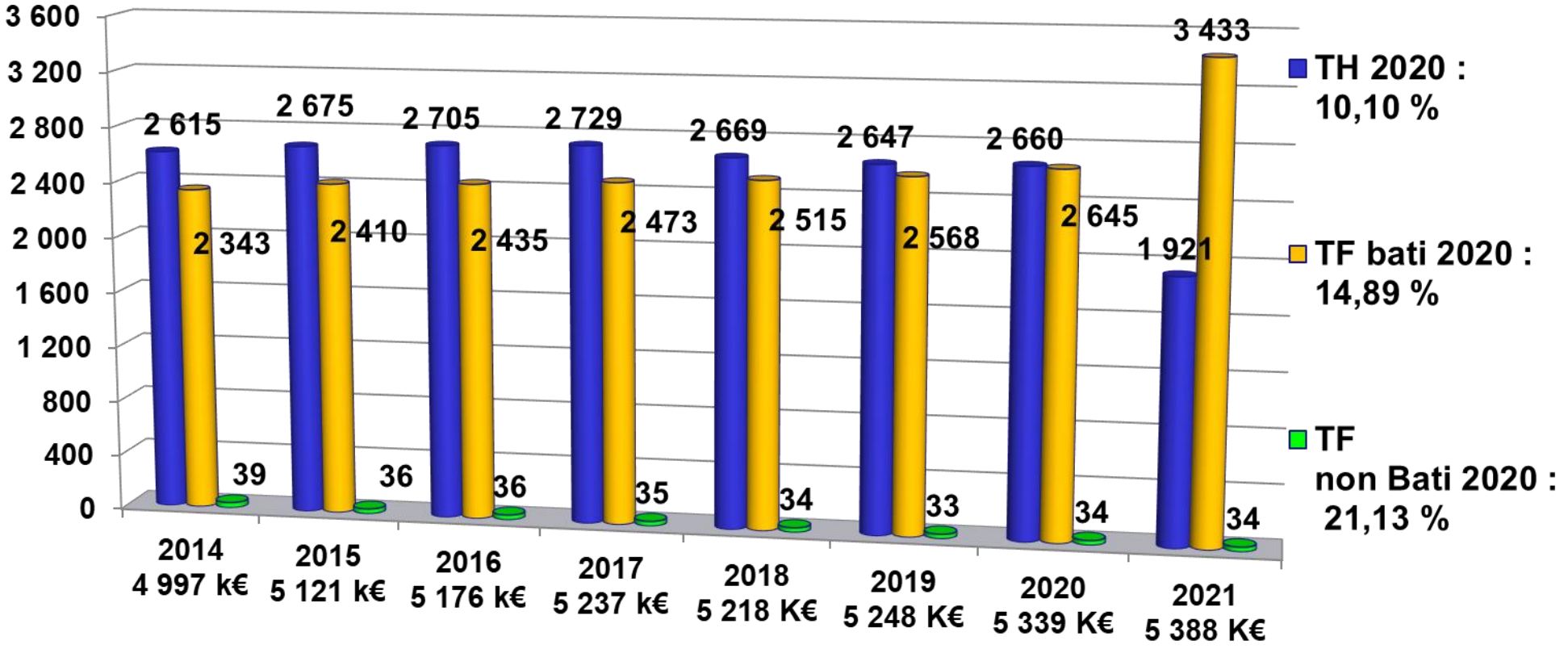

FNGIR –1 902 679 € de solidarité de CARNAC à déduire du versement des 5 388 K€

Envoyé en préfecture le 22/03/2021
Reçu en préfecture le 22/03/2021
Affiché le
ID : 056-215600347-20210312-2021_09DCM-DE

VILLE de CARNAC

DOB 2021
BUDGET PRINCIPAL

PROJECTION DES RECETTES & DEPENSES

Envoyé en préfecture le 22/03/2021
Reçu en préfecture le 22/03/2021
Affiché le
ID : 056-215600347-20210312-2021_09DCM-DE

LES RECETTES PROPRES DE LA COMMUNE

La LF 2021 a prévu aussi la reconduction en 2021 du "filet de sécurité" des finances au profit des communes et EPCI touchés fortement par la crise. Cette aide exceptionnelle leur permet de bénéficier d'un niveau de ressources minimum correspondant à la moyenne des trois derniers exercices 2017-2019.
Pour 2020, Carnac a ainsi perçu 216 236 €.

Il faudra aussi tenir compte de l'application progressive de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du le fonds de compensation de la TVA (FCTVA). Les collectivités recevront plus tôt dans l'année, selon leur régime de versement, les montants du FCTVA qui leur sont dus. De plus, la réforme permettra d'anticiper avec davantage de fiabilité les montants prévisionnels de FCTVA qui seront versés
La commune de Carnac a perçu en 2020 au titre du FCTVA la somme de 942 276 € en investissement et 19 431 € en fonctionnement.
Il est prévu un FCTVA en investissement d'environ 850 000 € pour 2021.

Envoyé en préfecture le 22/03/2021
Reçu en préfecture le 22/03/2021
Affiché le
ID : 056-215600347-20210312-2021_09DCM-DE

LES RECETTES PROPRES DE LA COMMUNE

Outre la DGF et la fiscalité directe liée aux taxes communales (impôts dits locaux), Carnac dispose d'autres sources de recettes :

- **La Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) :** Cette ressource est stable pour la commune, elle représentait environ 160 000 euros en 2017, 158 000 euros en 2018 et 157 000 euros en 2019 et 158 000 euros en 2020. Une prévision à hauteur de 155 000 euros est envisagée pour l'année 2021.

- **Les produits des services :** L'année 2020 a fortement été impactée par la crise sanitaire. Afin de soutenir l'activité économique, différentes mesures ont été adoptées tant au plan national que local. Cela s'est traduit par une baisse importante des revenus des services.

Il convient aussi de prendre en compte la modification des bases de comparaison suite à la suppression de la facturation de la restauration scolaire par la Mairie pour l'ensemble des élèves de Saint-Michel.

LES RECETTES PROPRES DE LA COMMUNE

Envoyé en préfecture le 22/03/2021
Reçu en préfecture le 22/03/2021
Affiché le
ID : 056-215600347-20210312-2021_09DCM-DE

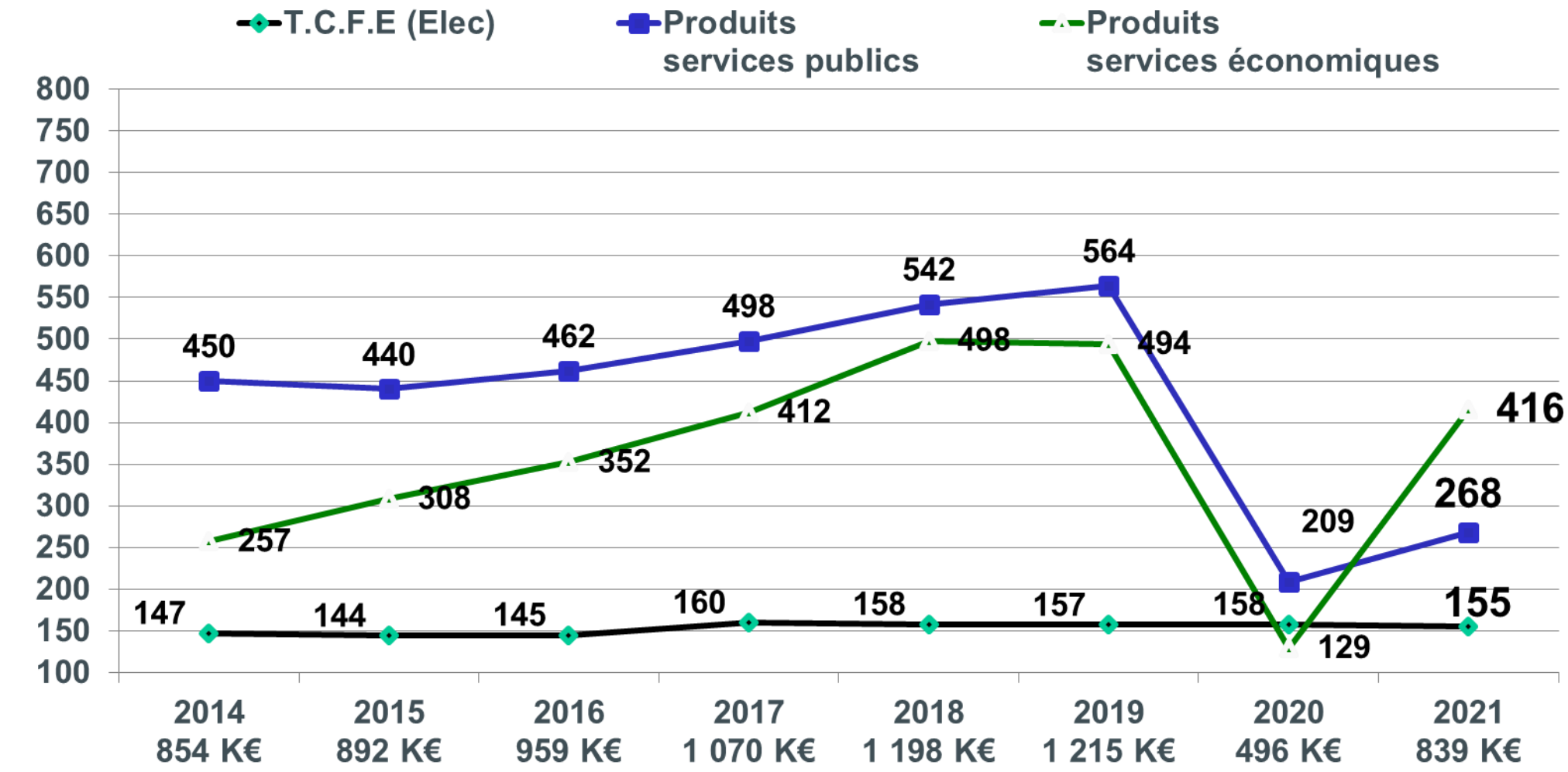

Envoyé en préfecture le 22/03/2021
Reçu en préfecture le 22/03/2021
Affiché le
ID : 056-215600347-20210312-2021_09DCM-DE

IMPACT DE LA CRISE SUR LES RECETTES PROPRES

	Recettes perdues
Horodateurs	-122 000 €
Taxe sur le produits des jeux	-310 000 €
Taxe de séjour	-188 000 €
Occupations Domaine Public (terrasses, chalets, présentoirs…)	- 40 000 €
Autorisation de voirie (autorisation de voirie, petit train touristique, Breizh visio tour…)	- 38 000 €
Droits de place marché	- 113 000 €
Carnavette/Carnoz	- 11 134 €
Occupation Base nautique Est	- 11 092 €
Loyers (YCC, Tennis club Beaumer, OT)	- 48 000 €
Augmentation subv Musée pour compensation perte CA (28 INV 200 FONC)	-230 000 €
Compensation OT : perte adhesion professionnel (122K€)	-100 000 €
TOTAL	**- 1 211 226 €**

Envoyé en préfecture le 22/03/2021
Reçu en préfecture le 22/03/2021
Affiché le
ID : 056-215600347-20210312-2021_09DCM-DE

LES RECETTES PROPRES DE LA COMMUNE

La Taxe additionnelle aux droits de mutation : Cette dernière s'est maintenue à un niveau important malgré la crise sanitaire. De 863 913 €uros en 2017, cette taxe a progressé à 921 84 €uros en 2018 pour atteindre 1 128 788 €uros en 2019 et 1 050 273 €uros en 2020. Une prévision à 800 000 €uros est raisonnable au vue du contexte économique du début d'année 2021.

Taxe de séjour : Celle-ci est en progression. Ceci est principalement dû à l'évolution des périodes d'hébergements et aux investissements des professionnels Carnacois (rénovation des hébergements). La taxe de séjour a contribué au budget communal à hauteur de 481 000 € pour l'année 2020. Il est prévu une taxe de séjour en légère hausse pour l'année 2021.

Le Casino : Cette taxe qui avait généré 688 307.70 € de recettes pour la commune en 2018, a progressé en 2019 pour atteindre 784 535.06 €. L'année 2020 a fortement impacté les résultats avec une taxe qui rapporté à la commune 474 000 €uros. L'impact de la crise sanitaire étant encore très marqué, il convient de rester prudent pour l'année 2021 avec une prévision à hauteur de 450 000 €uros.

LES RECETTES PROPRES DE LA COMMUNE

Envoyé en préfecture le 22/03/2021
Reçu en préfecture le 22/03/2021
Affiché le
ID : 056-215600347-20210312-2021_09DCM-DE

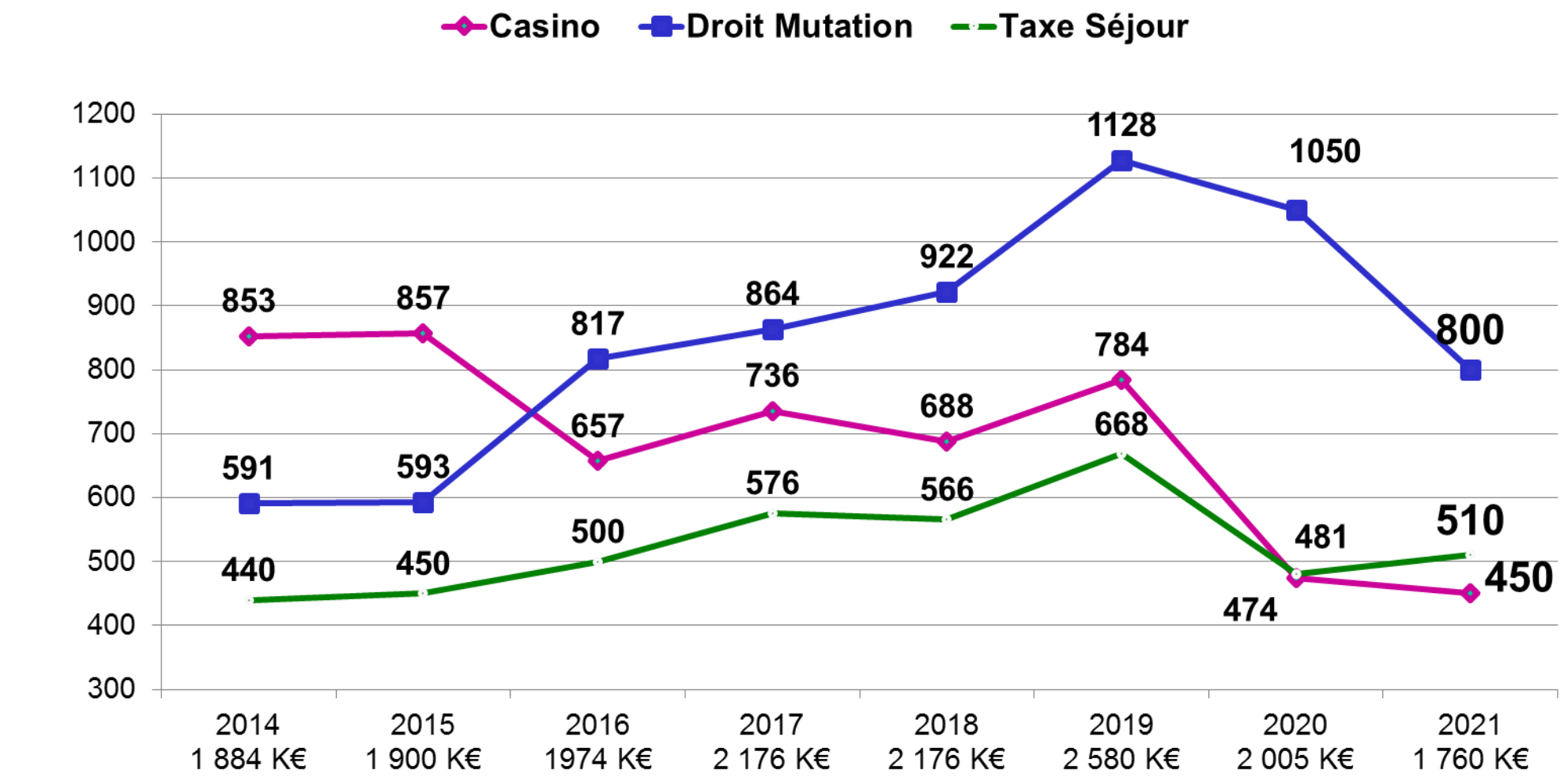

Envoyé en préfecture le 22/03/2021
Reçu en préfecture le 22/03/2021
Affiché le
ID : 056-215600347-20210312-2021_09DCM-DE

LES PRINCIPALES DEPENSES DE LA COMMUNE

Avant d'évoquer les dépenses récurrentes de la commune, il convient d'avoir une première approche des premiers frais directs engendrés par la crise sanitaire liée au Corona virus :

DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES	MONTANT TTC
Gel hydroalcoolique	7 289€
Masques	29 067€
Protections	4 007 €
Divers	250 €
Personnel d'entretien supplémentaire (hors école)	13 000 €
Contribution au coût des masques AQTA	8 722 €
TOTAL	62 335 €

Coût total impact COVID hors restaurant scolaire et ALSH : 1 273 561 €
Compensation de l'Etat : 216 236 €
Impact réel : 1 057 325 €

Envoyé en préfecture le 22/03/2021
Reçu en préfecture le 22/03/2021
Affiché le
ID : 056-215600347-20210312-2021_09DCM-DE

LES PRINCIPALES DEPENSES DE LA COMMUNE

Les charges de personnel

Les dépenses de personnel sont depuis plusieurs années maîtrisées tant en terme d'effectif qu'en terme de coût. Il convient de rappeler que la part des dépenses de personnel dans les dépenses réelles de fonctionnement de Carnac hors budget annexe représente 37,46 % en 2020 (39,55 % avec Musée). C'est en dessous de la moyenne, au niveau national (55,00 %). (Sources CA 2020 et DOB 2021 : Auray 48,89%, Arradon 57,50 %, Ploemeur 65,33%, Vannes 62,00 %)

Pour autant, l'évolution des taux de cotisations, les revalorisations automatiques dues aux avancements de carrières, les doublons de postes liés aux arrêts et anticipation de départ en retraite et surtout la crise sanitaire depuis le mois de mars font que nos charges de personnel risquent d'augmenter sensiblement (ex. : nettoyage des écoles et bâtiments, accueil centre de loisirs).

Le nombre d'agents en Equivalent Temps Plein (ETP) est sensiblement augmenté du fait notamment des doublons liés au départ en retraite. Pour autant, l'équilibre global est maintenu.

Envoyé en préfecture le 22/03/2021
Reçu en préfecture le 22/03/2021
Affiché le
ID : 056-215600347-20210312-2021_09DCM-DE

LES PRINCIPALES DEPENSES DE LA COMMUNE

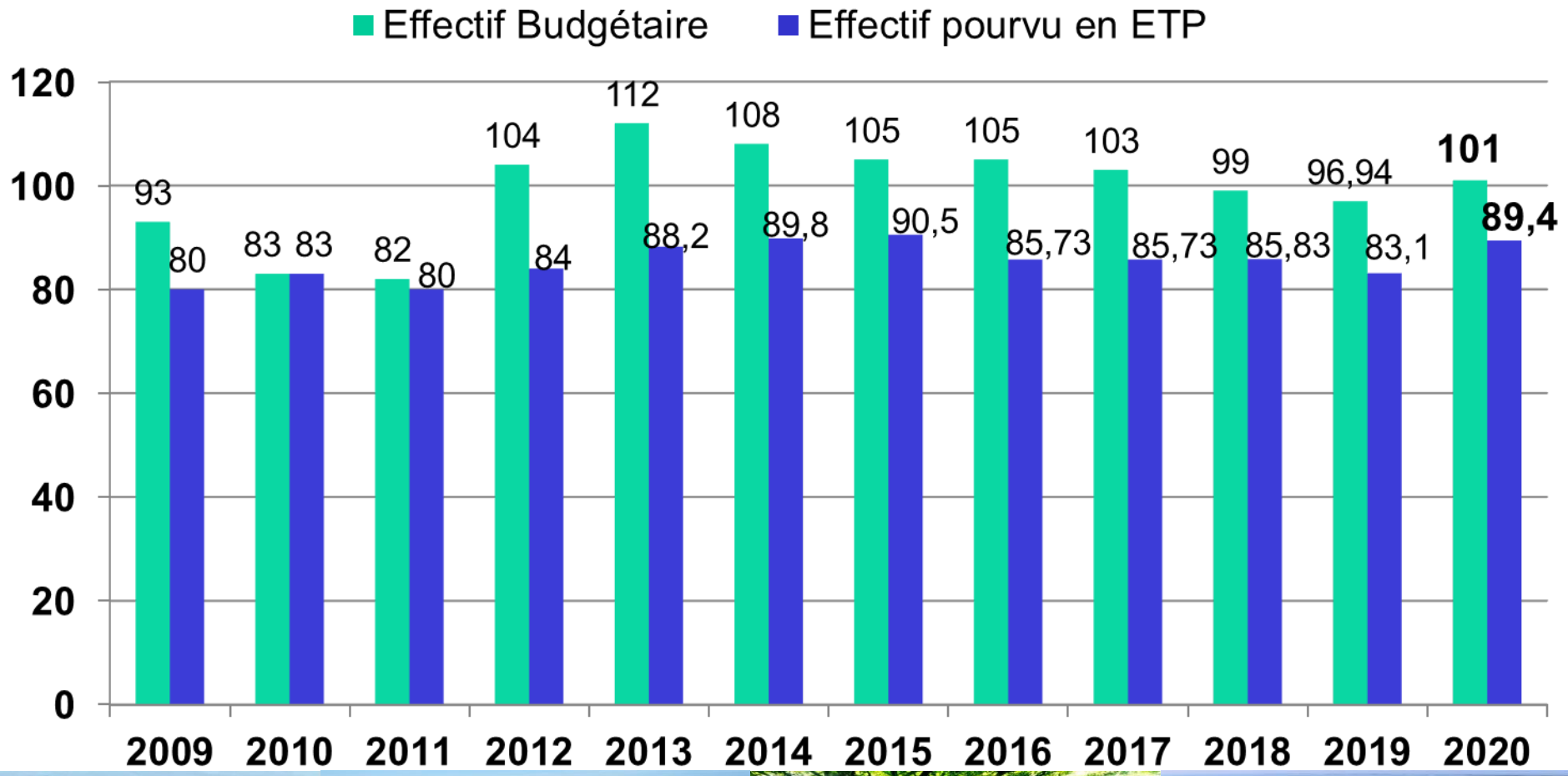

Envoyé en préfecture le 22/03/2021
Reçu en préfecture le 22/03/2021
Affiché le
ID : 056-215600347-20210312-2021_09DCM-DE

LES PRINCIPALES DEPENSES

Les prévisions de dépenses de personnel (chapitre 12) pour 2021 sont en progression, d'environ 275 000 € (pour mémoire la progression prévue en 2019 était de 250 000 € et de 154 000 € en 2020).

Budget prévisionnel 2020	Budget prévisionnel 2021
Chapitre 012 + DM	Chapitre 012
4 241 294 €	**4 516 328 €**

Cette progression s'explique par plusieurs facteurs :

- ✓ Des dépenses liées à la crise sanitaire (augmentation de la fréquence de nettoyage dans les écoles, les toilettes publiques),
- ✓ L'évolution des carrières liées notamment au PPCR avec une augmentation du nombre de points d'indice pour bon nombre d'agents,
- ✓ La mise en place du RIFSEEP pour les techniciens et ingénieurs,
- ✓ La mise en place d'une participation de la commune pour la mutuelle complémentaire des agents et le maintien de salaire,
- ✓ Des doublons de poste liés à des départs en retraite (3 départs en retraite),
- ✓ Les renforts et recrutements pour pallier les mutations ou départs d'agents,
- ✓ Indemnité d'Allocation Retour à l'Emploi et indemnités de rupture conventionnelle (ARE),
- ✓ Une provision pour d'éventuels renforts ponctuels.

Envoyé en préfecture le 22/03/2021
Reçu en préfecture le 22/03/2021
Affiché le
ID : 056-215600347-20210312-2021_09DCM-DE

LES PRINCIPALES DEPENSES DE LA COMMUNE

Les frais généraux

Depuis plusieurs années ces derniers sont maîtrisés et stables, pour autant il convient de prévoir une possibilité d'augmentation prévisionnelle de certains de ces frais notamment en raison de la crise sanitaire.

Les subventions et contributions

Il convient de maintenir une dynamique associative et éducative tout en gardant comme objectif une maîtrise des dépenses. La réussite de certaines manifestations auxquelles la commune a contribué depuis plusieurs années prouvent notre volonté de maintenir cette dynamique tout en favorisant l'attractivité de la commune.

Les frais financiers

Il y a une augmentation qui s'explique par l'emprunt que nous avons effectué en 2020 (1 600 K€). Toutefois, l'ensemble reste très largement maîtrisé.

Envoyé en préfecture le 22/03/2021
Reçu en préfecture le 22/03/2021
Affiché le
ID : 056-215600347-20210312-2021_09DCM-DE

LES PRINCIPALES DEPENSES DE LA COMMUNE

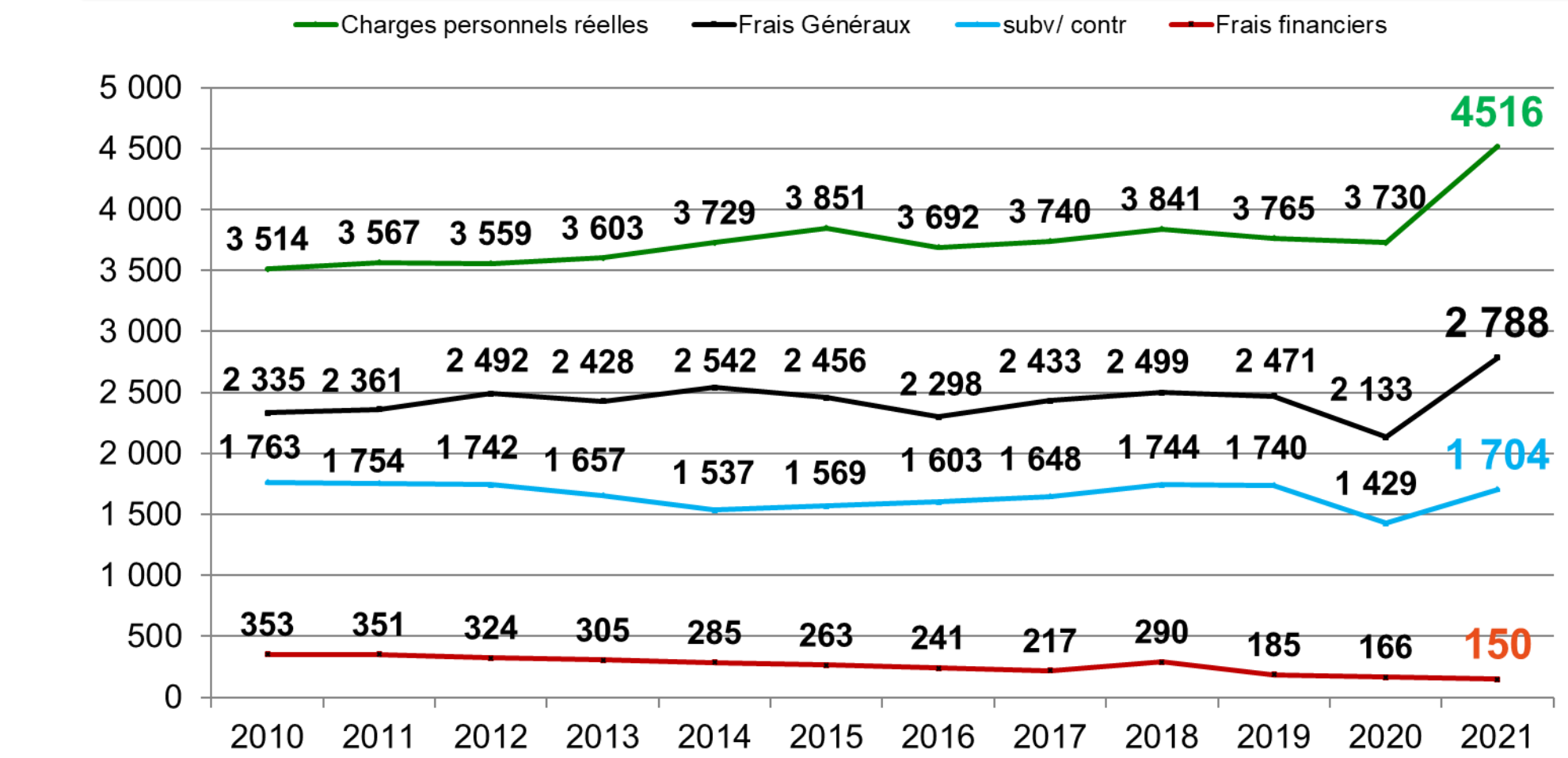

Envoyé en préfecture le 22/03/2021
Reçu en préfecture le 22/03/2021
Affiché le
ID : 056-215600347-20210312-2021_09DCM-DE

VILLE de CARNAC

DOB 2021
BUDGET PRINCIPAL

DETTES / INVESTISSEMENTS

Envoyé en préfecture le 22/03/2021
Reçu en préfecture le 22/03/2021
Affiché le
ID : 056-215600347-20210312-2021_09DCM-DE

PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE EN COURS En KILOS EUROS

La commune de Carnac est très peu endettée. En effet, il faudrait 2 année pour rembourser la dette de Carnac si la totalité de la Capacité d'Auto Financement (CAF) y était affectée sachant que pour une commune comparable à Carnac, le ratio national doit se situer en deçà de 8 années.

L'encours de la dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement sont de 42,04 % pour une référence nationale devant être inférieure à 80 %. La moyenne nationale de la strate étant de 79,60 %.

La structure de la dette est composée de 6 emprunts en cours dont un d'environ 3 400 000 €uros (emprunt à taux fixe car renégocié en 2018 se terminant en 2025).

Envoyé en préfecture le 22/03/2021
Reçu en préfecture le 22/03/2021
Affiché le
ID : 056-215600347-20210312-2021_09DCM-DE

PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE EN COURS En KILOS EUROS

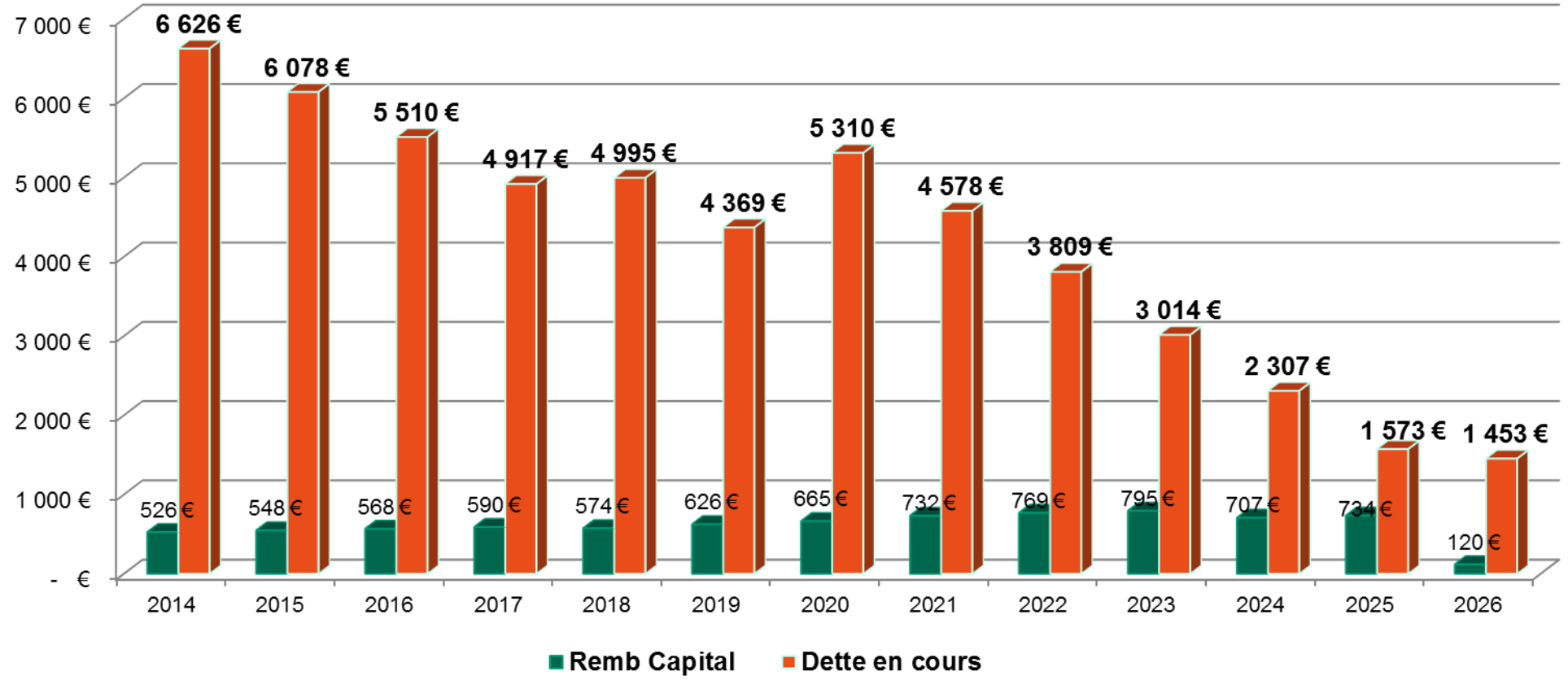

Envoyé en préfecture le 22/03/2021
Reçu en préfecture le 22/03/2021
Affiché le
ID : 056-215600347-20210312-2021_09DCM-DE

LES INVESTISSEMENTS

L'équipe municipale depuis 2014 a toujours eu une politique volontaire et ambitieuse en matière d'investissements. Les investissements liés aux autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour l'année 2020 ont représenté un total de 3 923 558,58 €uros.

	Montant des AP	Montant des CP			
N°	Pour mémoire AP votée y Compris ajustement	Crédits de paiement Antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2020)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2020	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice 2020	Restes à financer (exercices au-delà de 2020)
1	2 474 458,40 €	1 579 045,13 €	765 413,27 €	730 802,81 €	164 610,46 €
2	1 606 000,00 €	1 219 756,00 €	375 444,00 €	371 981,57 €	14 262,43 €
3	740 000,00 €	113 725,55 €	552 274,45 €	549 943,06 €	76 331,39 €
4	6 700 000,00 €	3 874 291,82 €	2 425 708,18€	2 270 831,14 €	554 877,04 €
5	350 000,00 €	2 376,00 €	20 000,00 €	0,00 €	347 624,00 €

LES INVESTISSEMENTS

Envoyé en préfecture le 22/03/2021
Reçu en préfecture le 22/03/2021
Affiché le
ID : 056-215600347-20210312-2021_09DCM-DE

Pour l'année 2021, les crédits de paiement devraient être les suivants :

N°de l'AP/CP	Prévisions des Crédits de Paiement 2021
1 – Nord Eglise Liaison Bourg-Plage	164 610,46 €
2 – Restaurant scolaire	14 262,43 €
3 – Rond-Point du Nignol	76 331,39 €
4 – Boulevard de la Plage	554 877,04 €
5 – Salle multifonction	0 €
TOTAL	**810 081,32 €uros**

LES INVESTISSEMENTS

Envoyé en préfecture le 22/03/2021
Reçu en préfecture le 22/03/2021
Affiché le
ID : 056-215600347-20210312-2021_09DCM-DE

Une nouvelle AP/CP, n°6 : réserve foncière sera créée en 2021 :

	2021	2022	2023
6 - Réserve Foncière	1 200 000 €	500 000 €	500 000 €

Des AP/CP sont envisagées pour l'avenir sur des opérations spécifiques comme :

- Yacht Club,
- Avenue de l'Atlantique,
- Complexe sportif,
- Avenue Miln/Allée du Parc.

LES INVESTISSEMENTS

Envoyé en préfecture le 22/03/2021
Reçu en préfecture le 22/03/2021
Affiché le
ID : 056-215600347-20210312-2021_09DCM-DE

Outre ces AP/CP la commune de Carnac, doit prévoir des travaux importants sur les réseaux et l'enfouissement de ces derniers. Ces travaux sont réalisés en partenariat avec AQTA avec une participation du SDEM.

	2021	Participation SDEM
Avenue d'Arvor	611 000 €	149 000 €
Boulevard Légenèse (TyBihan)	162 000 €	47 000 €

Ce programme de travaux va s'étaler sur plusieurs années :

LES INVESTISSEMENTS

Envoyé en préfecture le 22/03/2021
Reçu en préfecture le 22/03/2021
Affiché le
ID : 056-215600347-20210312-2021_09DCM-DE

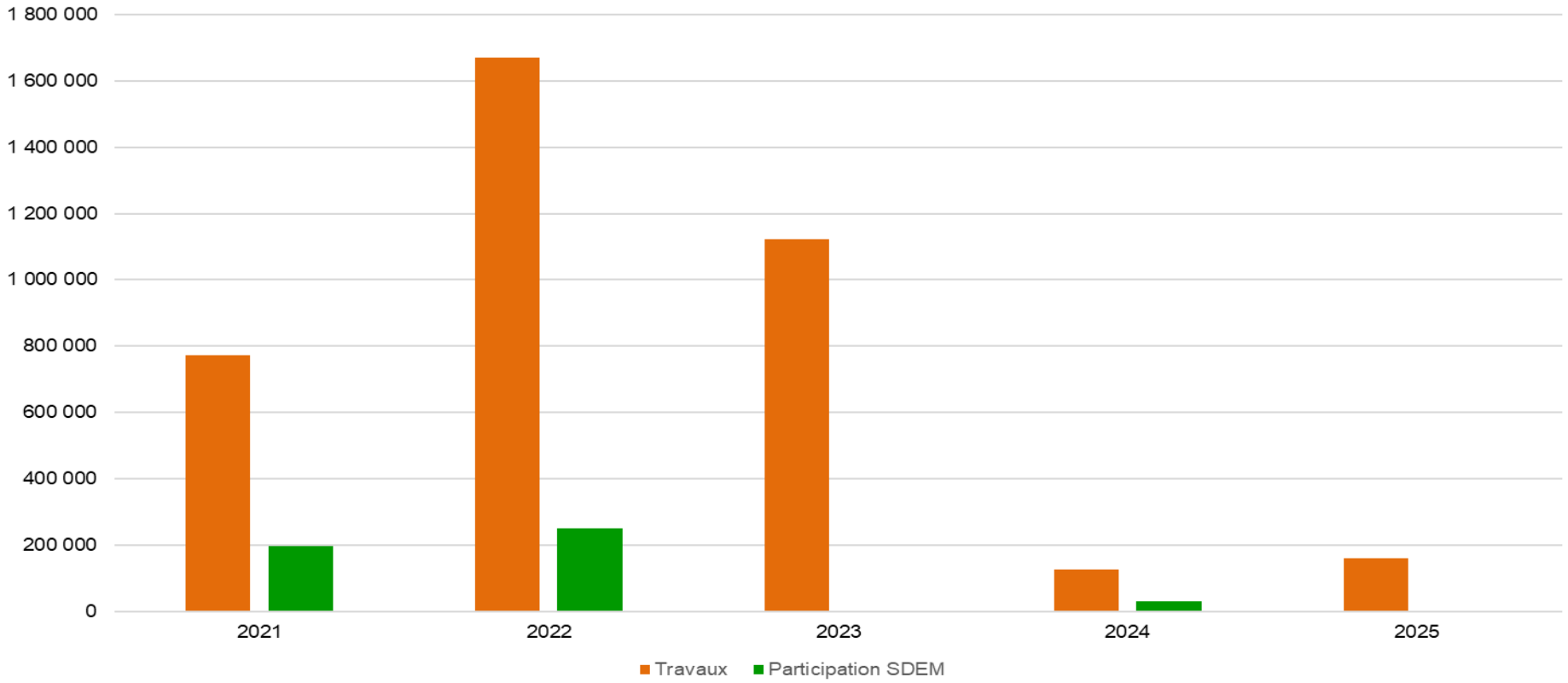

En 2022, ces travaux concerneront l'avenue Duguesclin, les Goémons Sud et Nord, les Korrigans…

Envoyé en préfecture le 22/03/2021
Reçu en préfecture le 22/03/2021
Affiché le
ID : 056-215600347-20210312-2021_09DCM-DE

LES INVESTISSEMENTS

Outre ces AP/CP et travaux liés aux réseaux, la commune envisage pour l'année 2021 le programme d'investissement suivant :

:

LIBELLES	2021
Bâtiments ex-Trésorerie = CCAS + Association	52 K€
Aire Skate Park	30 K€
Aire de Camping Cars + Parking	500 K€
Réseau Eaux Pluviales **St Colomban : réseaux+bassin+chemisage (788K€ sur 3 ans)**	410 K€
Maitrise d'œuvre 5,7% des marchés réseaux	23,5 K€
Redynamisation du Bourg achat terrains	62 K€
Eglise St Cornély (+ Orgue)	121 K€
AQTA : Agrandissement déchetterie	200 K€
TOTAL	**1 398 500 €**

LES INVESTISSEMENTS

Envoyé en préfecture le 22/03/2021
Reçu en préfecture le 22/03/2021
Affiché le
ID : 056-215600347-20210312-2021_09DCM-DE

De plus, il convient aussi d'investir dans nos infrastructures, bâtiments :	2021
Circulations Douces - Sentier + Piste Cyclable	150 000 €
Travaux raccordement électricité	75 000 €
Bâtiments communaux + Terrains - Entretien	70 000 €
Peinture voirie / Résine	70 000 €
Chapelles / Presbytère/Fontaines	23 000 €
Voirie (MAC mini hors gros travaux)	115 000 €
Places Marchés Hebdo : Cimetière + devant médiathèque + marquage aux sols	20 000 €
Terrains divers Alignement	15 000 €
Cimetières	61 000 €
Ecoles Bâtiments	17 000 €
Bat +Terrains Sports Tennis avant réfection	25 000 €
Ex Cantine Judo	15 000 €
Tennis de Beaumer	20 000 €
Modification Salle des Conférence = PM	10 000 €
Eau+Gestion milieux Kerloquet	71 000 €
PLU/AVAP/PCS etc…	65 000 €
Protection du Littoral	60 000 €
Sécurité (bornes incendie etc…)	70 000 €
Toilettes publiques	20 000 €
Office de Tourisme	8 300 €
TOTAL	830 300 €

Envoyé en préfecture le 22/03/2021
Reçu en préfecture le 22/03/2021
Affiché le
ID : 056-215600347-20210312-2021_09DCM-DE

LES INVESTISSEMENTS

Et enfin, la commune doit continuer à investir sur divers matériels :	2021
Eclairage (PPI)	192 000 €
Parking Horodateurs	13 000 €
Mobilier Urbain	43 000 €
Communication	1 000 €
CTM Matériels + véhicules	297 000 €
Logiciels	38 000 €
ADM Matériels + Visio	35 000 €
Mobilier Bureaux	15 000 €
Panneaux signalétiques	45 000 €
Sécurité Police	3 000 €
Matériel ALSH	4 000 €
Materiel Sport	6 000 €
Materiel Ecole	30 500 €
Médiathèque Materiel	4 000 €
Médiathèque livres ….	24 500 €
Chalet Opérateur Marchand -Menec + Base Est	35 000 €
TOTAUX	**786 000 €**

Envoyé en préfecture le 22/03/2021
Reçu en préfecture le 22/03/2021
Affiché le
ID : 056-215600347-20210312-2021_09DCM-DE

PRINCIPALES RECETTES PERMETTANT D'INVESTIR : 4 870 604 €

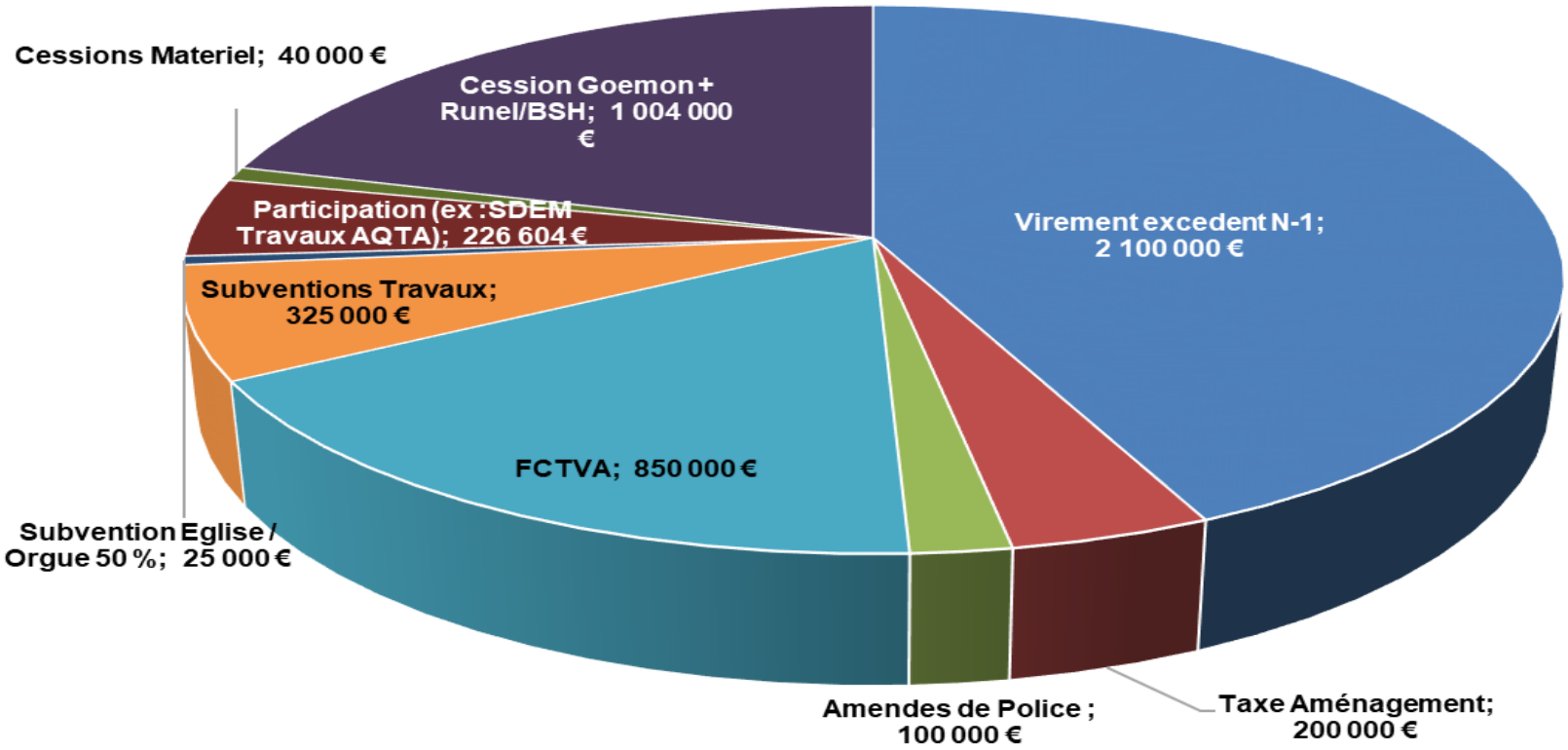

CONCLUSION D.O.B. 2021

Envoyé en préfecture le 22/03/2021
Reçu en préfecture le 22/03/2021
Affiché le
ID : 056-215600347-20210312-2021_09DCM-DE

Ainsi, dans un contexte budgétaire contraint, une crise sanitaire impactant lourdement nos finances, il convient de noter une maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en ayant la volonté de poursuivre nos investissements et de favoriser au mieux la reprise à l'issue de la crise sanitaire actuelle :

- **Stabilisation des dépenses de fonctionnement,**
- **Maintien d'un fort niveau d'investissement,**
- **Possibilité de recours à l'emprunt pour des opérations spécifiques.**